

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2018

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. Bidault, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. PIRES, Mme LANGEARD, Adjoints, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes TOUMERT, LEMAN, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, Mme DUMONT, M. HEBERT, Mme SEGHIR, M DACHE, M. VASSARD Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- MME VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme HOFFMANN à Mme TERLEZ
- M SAVY à M LECUYER
- M FRAISSE à Mme DUMONT

ABSENTS : M. MARTIN, Mme JEANNE-TELLIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Mme Caron Doubet est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

QUORUM

Présents : 27

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 31

M. le Maire informe l'assemblée que le compte rendu du précédent conseil du 26 mars sera transmis avec le dossier du prochain conseil du 4 juin 2018.

M. le Maire indique que la délibération relative à la fixation des taux de fiscalité locale doit être présentée à l'assemblée avant le 15 avril et que compte tenu du délai de transmission par l'État du formulaire 12-59, reçu le 22 mars, et au vu des délais de convocation du conseil, celui-ci devait se tenir ce jour.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire ajoute enfin que le dossier du Conseil contient les décisions prises depuis le dernier conseil.

M. Vassard interroge M. le Maire quant à la décision concernant la régie d'avance sur le secteur 0-12 ans (10 rue St Germain) sur les dépenses suivantes :

- alimentation
- carburant
- frais de séjour
- repas
- pharmacie
- frais médicaux

Il se demande pourquoi une régie prend en charge ces choses-là.

M. le Maire lui explique qu'une trésorerie est nécessaire pour le fonctionnement quotidien des services municipaux concernés. Aussi, il appartient à un fonctionnaire de tenir une régie comprenant de l'argent liquide ce qui permet d'acheter des goûters, des boissons, etc...afin de parer à toute éventualité et de veiller au bon déroulement du service.

N°18-044

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – EXERCICE 2018

M. Lecuyer rappelle que l'adoption des budgets locaux et le vote des taux font l'objet de deux décisions distinctes.

Le vote des taux détermine une partie substantielle du niveau des ressources des organismes publics, il peut intervenir de manière concomitante ou postérieure au budget mais pas antérieurement puisque le produit fiscal constitue une variable de l'équilibre budgétaire.

La transmission des informations fiscales est assurée par les services fiscaux sur la base de l'Etat 1259 COM. Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, des évolutions éventuelles, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances, soit pour l'exercice 2018 (+) 1 %.

La transmission de l'état fiscal 1259 COM laisse apparaître un produit fiscal attendu de 10 285 035 euros à taux constants.

Les bases d'imposition notifiées pour 2018 seraient estimées à 40 millions d'euros contre 39,43 millions d'euros en bases effectives sur 2017, soit une progression de (+) 573 mille euros sur les bases N-1 représentant une variation de (+) 1,45 % selon la répartition suivante :

| Libellés | Bases 2017 | Bases 2018 | variation | |
|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------|-------------------|
| | (effectives) | (prévisionnelles) | % | € |
| Taxe Habitation | 20 360 114.00 | 20 654 000.00 | 1.44% | 293 886.00 |
| Taxe Foncière (bâti) | 18 895 499.00 | 19 175 000.00 | 1.48% | 279 501.00 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 177 827.00 | 177 500.00 | -0.18% | - 327.00 |
| Global | 39 433 440.00 | 40 006 500.00 | 1.45% | 573 060.00 |

A taux constants par rapport à l'exercice précédent, le produit fiscal évoluerait de la manière suivante :

| Libellés | taux 2017 | Bases 2018 | Produit 2018 | variation | |
|---------------------------|-----------|-------------------|-------------------|--------------|----------------|
| | | (prévisionnelles) | | % | € |
| Taxe Habitation | 17.97% | 20 654 000.00 | 3 711 523.80 | 1.44% | 52 811.31 |
| Taxe Foncière (bâti) | 34.30% | 19 175 000.00 | 6 577 025.00 | 1.48% | 95 868.84 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 75.22% | 177 500.00 | 133 515.50 | -0.18% | - 245.97 |
| Global | | 40 006 501 | 10 422 065 | 1.44% | 148 434 |

Le Produit fiscal à taux constant évoluerait entre les exercices 2018 et 2017 à hauteur de (+) 1,44%, soit environ (+) 148 mille euros.

M. Lecuyer fait remarquer qu'en euros constants, c'est-à-dire en neutralisant la revalorisation de 1% des bases, il y a une diminution de la recette de la taxe foncière non-bâtie et une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties : il en tire la conclusion qu'il y a eu une augmentation des constructions par rapport à l'an dernier.

Cependant, et conformément aux engagements de la municipalité, et pour la seconde année consécutive, il vous est proposé une baisse des taux de fiscalité de (-) 0,5%.

Le produit fiscal attendu, et intégrant cette baisse de taux se traduirait de la manière suivante :

| Libellés | Taux 2017 | Bases 2018 | Produit 2018 | Taux 2018 | Produits 2018 |
|----------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| | | (prévisionnelles) | | corrigés | |
| Taxe Habitation | 17.97% | 20 654 000.00 | 3 711 523.80 | 17.88% | 3 692 966 |
| Taxe Foncière (bâti) | 34.30% | 19 175 000.00 | 6 577 025.00 | 34.13% | 6 544 140 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 75.22% | 177 500.00 | 133 515.50 | 74.84% | 132 848 |
| Global | | 40 006 501 | 10 422 065 | | 10 369 954 |
| | | | | | - 52 111 |

Au titre des allocations compensatrices, 529 mille euros avaient été perçus sur l'exercice 2017. Pour l'exercice 2018, ce sont 514 mille euros qui sont notifiés soit une baisse d'environ 15 mille euros.

| ALLOCATIONS COMPENSATRICES | 2017 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Taxe d'Habitation | 430 259 | 436 878 |
| Taxe Foncière (bâti) | 76 085 | 72 633 |
| a. Personnes à condition modeste | 5 494 | 5 076 |
| b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV | 61 200 | 62 098 |
| c. Exonération longue durée | 9 391 | 5 459 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 6 230 | 5 459 |
| Taxe professionnelle / CFE | 16 437 | - |
| a. dotation unique spécifique | 16 437 | |
| TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES | 529 011 | 514 970 |

Globalement le produit fiscal additionné aux allocations compensatrices reste donc en hausse sur l'exercice 2018, soit (+) 81 mille euros.

Cette décision constitue, dans un contexte difficile pour les finances locales de réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités publiques, un effort important en faveur des contribuables louviériens, qui constateront pour la deuxième année consécutive, une baisse des taux des impôts locaux sur l'exercice 2018.

M. le Maire ajoute que l'engagement pris par la municipalité est de diminuer chaque année les impôts et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Il précise aussi que Louviers gagne de plus en plus d'habitants et que les nombreux projets de constructions de logements en cours – le domaine de la forêt, la résidence l'îlot Thorel Est, la résidence Jeanne d'Arc – amèneront des recettes fiscales supplémentaires.

Il ajoute que la démarche de la municipalité permet de renouer un cercle vertueux : augmenter les recettes fiscales par l'accroissement du nombre d'habitants plutôt que par l'augmentation des taux, maintenir un investissement important malgré la baisse des dotations de l'Etat et cela tout en poursuivant le désendettement de la ville.

M. Vassard intervient en citant le niveau de la fiscalité à Conches, affirmant ensuite que la ville de Louviers bénéficie de nombreuses subventions mais qu'il n'en demeure pas moins que le taux des impôts demeure trop élevé à Louviers.

M. Daché prend ensuite la parole pour faire lecture du texte suivant :

« Dans cette délibération, vous proposez pour 2018 une baisse des taux de 0,5 %.

Nous sommes, bien évidemment favorables à une baisse de la pression fiscale pour le contribuable lovérien. Mais ... vous nous demandez de voter une baisse des taux, pas une baisse des impôts. Cette démarche vous donne la possibilité de vous faire un plan de communication à bon compte. En annonçant, à grand renfort de communication, cette baisse de taux d'imposition. Mais qui ira vérifier que cette baisse de taux ridicule va se concrétiser par une hausse des impôts ? Au moins que vous comptiez sur un geste de l'agglomération et du département pour gonfler votre soufflet de 0,5. Autrement dit, le lovérien qui se contente d'écouter vos discours (aux vœux notamment) et qui ne vérifie pas les bases qui lui sont affectées par les services fiscaux, pense légitimement que vous baissez les impôts à Louviers, alors qu'ils augmenteront de près de 100 000 € !

Dans cette délibération, vous exposez un contexte de baisse des ressources par une baisse des dotations de l'Etat. C'est faux. Le gouvernement s'est engagé à un gel des dites dotations ... Le projet de loi de finances 2018 présente même une légère hausse globale. Ainsi, par exemple, la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, passe en 2017 de 570 millions à 685 millions ! D'autre part, Si l'Etat, qui il est vrai souhaite faire des économies, se concentre sur ses fonctions dites régaliennes et limite au maximum l'augmentation des dotations, il ouvre, par ailleurs des appels à projet. Ce que l'Etat ne versera plus sous forme de dotations, il le fera en revanche pour les collectivités qui répondront à ces appels à projet. C'est exactement le cas concernant, par exemple l'opération « Cœur de Ville » pilotée par le ministère de la Cohésion des territoires. C'est d'ailleurs ce que vous tentez d'appliquer progressivement aux associations lovériennes. Vous annoncez donc une baisse des taux qui se traduit par une augmentation des impôts le tout dans un contexte de baisse de vos ressources liées à la baisse des dotations, ce qui est faux et qui surtout ne prend pas en compte les financements possibles liés aux appels à projet. Enfin, il faut mettre cette augmentation des impôts en correspondance avec votre politique tarifaire. Pour être juste et transparent, il faudrait que vous puissiez nous présenter les tarifs appliqués en 2014 et ceux d'aujourd'hui !

A propos de tarifs et de taxe, votre présentation n'évoque pas la création de la taxe d'inhumation présentée et soutenue par Mme Terlez au mois de décembre dernier. Ainsi un habitant de Louviers, non seulement ne va pas payer moins d'impôts, mais vont lui être appliqués des tarifs revus à la hausse et des taxes supplémentaires en particulier s'il perd un proche ! Mais il y a aussi : les Jams sessions par exemple qui sont devenues payantes avec un tarif déjà augmenté, Louviers Plage se réduit à peau de chagrin., la Saint-Michel qui s'aère avec de nombreux espaces vident et qui se rabougrit, qui doit faire face à la foire ébroïcienne. Pour les associations ce sont les aides en nature (prêt de matériel, reprographie, locaux ...) qui sont en baissant. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres que chacune et chacun, habitants ou commerçants peuvent constater. Ainsi votre stratégie éclate au grand jour après nous avoir annoncé l'apocalypse, la faillite et mille malheurs. Vous paradez fièrement avec vos baisses de taux mais pas d'impôts et une course folle aux travaux, vendant au passage l'une des figures du patrimoine lovérien l'école Jules Ferry. Une fois de plus

Mme Terlez et M. Priollaud veulent nous faire rêver mais à mi-mandat à entendre le nombre grandissant de critiques le rêve est loin d'être collectif. Bien sûr on objectera qu'il s'agit de grincheux, que l'opposition fait de la vieille politique. Mais derrière la politique apaisée de monsieur Priollaud se cache de facto une surdité avec un exemple symbolique car après plusieurs conseils municipaux où monsieur Priollaud nous affirme et réaffirme que la vidéosurveillance lovérienne était vétuste, mais depuis son arrivée on allait voir ce qu'on allait voir, que désormais il y avait un contrat de maintenance. Dormez tranquille, braves villageois. Pourtant des habitants ont bien signalé qu'une caméra était manquante sur un mât de vidéosurveillance depuis de nombreux mois et ensuite par l'opposition à plusieurs reprises à cette assemblée. Et bien la conclusion de l'autocongratulation permanente de la politique nouvelle et apaisée de Monsieur Priollaud. Dans la nuit du dernier Conseil Municipal un véhicule a brûlé au pied du dit mat sans caméra mais le propriétaire peut se rassurer les chiffres de la sécurité sont bons. Malgré tout et pour terminer sur une note positive, les parents d'élèves et parents des futurs-ex élèves du collège Pierre Mendès France saluent votre humour : nommer Mme Ouadah à la caisse des écoles, qui a voté pour la fermeture de leur collège, il fallait oser. »

M. le Maire remercie M. Daché pour son intervention et lui fait remarquer que contrairement à ce qu'il vient d'affirmer, la dotation globale de fonctionnement a bien baissé par rapport à l'année dernière, en diminution très exactement de 55 345 €.

En ce qui concerne les taux et les bases M. le Maire précise que les bases ne dépendent pas de la commune : la commune agit donc sur le seul levier dont elle dispose, à savoir les taux.

En revanche, il explique que pour aller chercher les subventions sur la base des appels à projets, il faut avoir des projets, ce qui est le cas de Louviers mais manifestement pas de communes pas si lointaines qui ne sont pas parvenues à obtenir ces subventions... Les projets sont en revanche nombreux à Louviers et c'est justement ce qui a permis à la ville d'être lauréate des appels à projets du Gouvernement mais aussi de la Région s'agissant de la revitalisation des centres villes de la reconstruction, ou encore d'obtenir des financements européens pour la future maison médicale.

M. le Maire rappelle à cet égard le dynamisme global de la ville en faisant notamment référence à l'espace de Co-working qui vient d'ouvrir dans l'ancienne usine Cinram (dont la nouvelle appellation est le Hub) et en profite pour annoncer que les présidents des cinq départements Normands tiendront leur G5 le 20 avril à Louviers, à la Filature

Il se félicite de la réussite de ce projet de cité numérique dans lequel peu croyaient au début du mandat.

M. le Maire tient à préciser que l'élément déterminant dans l'analyse menée par la Région, le Département ou l'Etat est la situation financière du demandeur pour mesurer sa capacité à mener à terme les projets.

Ce qui implique donc que si les projets sont financés c'est qu'il y a un Plan Pluriannuel d'Investissement et un plan de fonctionnement annuel crédibles. M. le

Maire profite de cette occasion pour remercier le service des finances pour l'important travail fourni depuis 4 ans.

M. le Maire poursuit en rappelant que la situation de la ville il y a quatre était dramatique et qu'elle était sur le point d'être mise sous tutelle.

Il revient ensuite sur l'édition de la Saint Michel en affirmant qu'elle coûte en effet deux fois moins cher qu'avant et qu'elle en demeure pourtant un véritable succès ! Le même raisonnement peut s'appliquer au banquet des aînés.

Mme Dumont intervient ensuite sur le sujet des tarifs municipaux et espère que le scénario de l'année dernière ne soit pas de nouveau établi à savoir la décision du maire qui a engendré une augmentation des tarifs de 2%.

Elle se demande par ailleurs où en est le travail débuté en juillet concernant la tarification.

Elle indique que les lovériens ne sont pas dupes : ce dont ils bénéficient par la baisse des taux, ils le perdront par l'augmentation des tarifs.

M. le Maire rassure Mme Dumont en lui disant dans un premier temps que le travail avance bien et qu'il est prévu qu'un débat d'orientation ai lieu début au début de l'été sur la politique tarifaire et que le but n'est pas d'utiliser le levier de la politique tarifaire afin d'augmenter les recettes car en effet l'objectif n'est absolument pas de baisser les impôts pour augmenter ailleurs.

Le travail sur la tarification intervient à un niveau global et vise à garantir de l'équité. Il rappelle également qu'un certain nombre de services proposés à Louviers sont gratuits et le demeureront à l'instar du stationnement, ce qui est assez rare pour une ville de la taille de Louviers.

Il termine son propos en rappelant à l'assemblée que les impôts avaient augmenté de 52% sous l'ancienne municipalité, entre 2000 et 2012 et qu'à ce matraquage fiscal, s'est ajouté le surrendettement de la ville.

La politique de tarification, elle ne servira donc pas de subterfuge pour aller chercher des recettes car les marges de manœuvre que retrouvent actuellement la Ville, elles le sont grâce à une bonne gestion et au rétablissement d'un cercle vertueux.

M. Daché précise que la ville n'était pas sous tutelle.

M. le Maire lui répond qu'il n'a jamais dit cela. Il a indiqué que la ville était sur le point d'être mise sous tutelle.

M. Vassard estime que Louviers possède de la marge en raison du niveau record des taxes alors que la ville est beaucoup aidée par la Région, le Département et l'agglomération. Avec toutes ces aides, les impôts pourraient baisser encore plus.

A l'issue de cet échange de vues, M. le Maire passe au vote.

DECISION

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT)
- Le Code général des Impôts [CGI]
- L'Etat Fiscal 1259 –COM transmis

DECIDE

De voter les taux des trois taxes pour 2018 comme suit :

- ✓ taxe d'habitation : 17,88 %
- ✓ taxe foncière (bâti) : 34,13 %
- ✓ taxe foncière (non bâti) : 74,84 %

Délibération adoptée par 25 voix pour et 6 abstentions (groupe Bravo Louviers et Groupe Bleu Marine).

M. le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 4 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Fait à Louviers, le 29/05/2018

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD